



CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de SÉANCE
Du 25 mars 2019 à 21 heures

Date convocation :	21/03/2019
Affichage :	21/03/2019
Membres du Conseil Municipal en exercice :	23
Présents :	15
Absents excusés :	5
Procurations :	3
Votants :	18

PRÉSENTS	Mmes Valérie BLANCO, Béatrice CIEUTAT, Sylvaine GENDRON, Magalie GOMIS, Nadine HABIBI, Corinne LEBRUN Mrs André BAQUIE (retard – arrivé à 21h27 au milieu du point 4), Laurent BESSET, Paul-Marie BLANC, Jean-Pierre DELHOM, Roland ESTRADE, Alain LARGE, Joseph RAYNAUD, Sébastien RUDELLE, Jean-Christophe SANCHEZ
ABSENT(E)S	Mmes Carolyne BERTOLINI, Angeline BONNET, Giovanna CERESE, Mrs Philippe GONZALES, Jean-Christophe VAZE
PROCURATIONS	Mme Sandrine BAYLAC à Paul-Marie BLANC Mme Christelle COCHERY à Valérie BLANCO Mr Philippe LECUYER à Sébastien RUDELLE
PRÉSIDENT	M. Paul-Marie BLANC
SECRÉTAIRE	M. Jean-Christophe SANCHEZ
ORDRE DU JOUR	<ul style="list-style-type: none"> - Finances : Budget Principal – Compte Administratif 2018 - Finances : Budget Principal – Compte de Gestion 2018 - Finances : Budget Principal – Affectation du résultat 2018 - Finances : Attribution des subventions 2019 aux associations - Finances : Budget Principal – Vote des taux d'imposition communaux 2019 - Finances : Vote du Budget Primitif 2019 - Finances : Création d'un service et opération « Cabinet dentaire » dans le Budget Général - Finances : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour le financement du plan d'acquisition trisannuel de vidéoprojecteurs pour les écoles maternelle « La clef des champs » et élémentaire « FORE » de Bérat - Finances : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'acquisition de tapis multisports pour l'école élémentaire « FORE » de Bérat - Finances : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'acquisition d'un grillage de sécurité anti intrusions pour l'école élémentaire « FORE » de Bérat - Finances : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la construction de toilettes autonettoyantes - Finances : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'acquisition d'une tondeuse frontale avec ramassage pour les services techniques de Bérat - Finances : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne (contrat de territoire 2019) pour les travaux d'extension de la salle des fêtes de Bérat - Finances : Affermissement de la tranche conditionnelle 2 du marché public de travaux de restauration de l'église Saint-Pierre de Bérat – 3^{ème} phase - Finances : Admission en non-valeur – Budget Principal de la Commune - Finances : Admission en non-valeur – Budget Principal de la Commune - Finances : Budget annexe du service assainissement – Compte Administratif 2018 - Finances : Budget annexe du service assainissement - Compte de Gestion 2018 - Finances : Budget annexe du service assainissement – Affectation du résultat 2018 - Finances : Tarif 2019 de la redevance pour l'assainissement collectif - Finances : Vote du Budget Primitif du service assainissement 2019 - Finances : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour le financement de la mise à jour du schéma directeur eaux usées de Bérat - Finances : Demande de subvention auprès de l'Agence Adour Garonne pour le financement de la mise à jour du schéma directeur eaux usées de Bérat - Commune : Délibération en faveur de la promotion de l'occitan sur France 3 <p>Questions diverses</p>

M. le Maire ouvre la séance à 21 heures.

Il procède à l'appel et fait état des procurations.

Le quorum étant atteint, il propose au Conseil municipal de désigner M. Jean-Christophe SANCHEZ en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 17 décembre 2018. En l'absence de remarques, il le soumet au vote.

VOTE	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. le Maire présente l'ordre du jour de la séance.

Finances – Budget Principal : Compte Administratif 2018

M. le Maire expose à l'Assemblée que le compte administratif constate les écritures de l'ordonnateur (la Commune). A l'issue de l'exercice 2018, il convient de comparer le compte de gestion avec le compte administratif afin de constater qu'ils sont identiques.

M. le Maire commente en premier lieu la section de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement ont diminué à hauteur de 6,08% en 2018 comparativement à 2017. Il est difficile d'avoir une idée des variations réelles car le transfert de la compétence enfance-jeunesse a largement impacté les variations des charges courantes et de personnel.

Les recettes de fonctionnement sont parallèlement en hausse, à hauteur de plus de 5% comparativement à 2017. Cela est notamment dû au fait de l'augmentation des dotations de péréquations verticales qui couvrent une diminution remarquable des produits des services. De plus, le mouvement annuel des bases fiscales nationales a créé une légère dynamique fiscale favorable aux ressources communales propres.

M. le Maire commente en second lieu les dépenses d'investissement constatées en 2018. La Commune de Bérât a réalisé 65% de son budget d'équipement direct prévisionnel, ce qui est objectivement un bon résultat.

M. le Maire reprend le résultat global de clôture du budget général de 2018. Il constate un résultat de fonctionnement très excédentaire à hauteur de 958 785,84 € ainsi qu'un résultat positif d'investissement de 128 397,38 € en investissement grâce à un résultat reporté en 2017 de plus de 150 000 €. Dès lors l'excédent global de clôture 2018 est de 1 087 183,22 €.

M. Jean-Pierre DELHOM demande pourquoi la variation d'investissement de l'exercice 2018 est négative à hauteur de 24 000 € ?

M. le Maire lui répond que cela est normal car beaucoup de dépenses ont été engagées en 2018. La Commune n'a pas perçue toutes les subventions sollicitées cette même année, de même pour le FCTVA correspondant.

M. le Maire sort de la salle pour le vote du compte administratif de la Commune.

M. Roland ESTRADÉ, 1^{er} adjoint, constate que le document n'appelle pas de remarques supplémentaires et le soumet au vote du Conseil municipal.

VOTE	Pour :	15
	Contre :	0
	Abstention :	Paul-Marie BLANC

Monsieur André BAQUIE étant arrivé en retard, n'a pas pris part au vote de cette délibération.

Finances – Budget Principal : Compte de Gestion 2018

M. le Maire indique que le compte de gestion constate les écritures passées par le Comptable (Trésorier) de la commune sur l'année 2018. Il constate qu'il présente un résultat identique au compte administratif.

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention :	0

Monsieur André BAQUIE étant arrivé en retard, n'a pas pris part au vote de cette délibération.

Finances – Budget Principal : Affectation du résultat 2018

Suite à l'adoption du compte administratif relatif au budget principal 2018, M. le Maire propose d'affecter une 540 000 € de la section de fonctionnement en section d'investissement.

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention :	0

Monsieur André BAQUIE étant arrivé en retard, n'a pas pris part au vote de cette délibération.

Finances – Attribution des subventions 2019 aux associations

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour 2019.

M. André BAQUIE prend place à 21h27 et signe la feuille d'émargement durant la discussion sur le vote de la subvention à l'association « l'Auberge Bérataise ».

ASSOCIATIONS	Montant proposé	Ne prend pas part au vote	Nbre de votant	Vote		
				Pour	Contre	Abstention
Aiguiller vos idées	400	Mme S. Gendron et M. A. Baquié	16	16	0	0
AME	1100	M. A. Baquié	17	17	0	0
Amicale du 3 ^{ème} âge	700	M. R. Estrade et M. A. Baquié	16	16	0	0
APEEB	600	M. A. Baquié	17	17	0	0
AUBERGE Bérataise (Comité des	600		18	18	0	0

Fêtes)						
Bérat Quad 31	300		18	18	0	0
C'Line	900		18	18	0	0
Club Photo BIS	600		18	18	0	0
Comité des Fêtes	12000		18	18	0	0
Culture Loisirs Bien-vivre en Savès	150	<i>M. R. Estrade</i>	17	17	0	0
Dojotonic	500		18	18	0	0
Ecole de musique de Rieumes	400		18	18	0	0
Et vie danse	500		18	18	0	0
Gymnique de Bérat	1000		18	18	0	0
La clef des chants	300		18	18	0	0
Lankhaos	200		18	18	0	0
Les M'âme	500		18	18	0	0
Savès Patrimoine	150		18	18	0	0
Symphonie	100		18	18	0	0
Tennis Club Bérat	1000	<i>M. A. Large</i>	17	17	0	0
US Bérat Foot	3700		18	18	0	0
US Bérat Pétanque	500		18	18	0	0
Attrait des Arts	450		18	18	0	0
ACPG - CATM	100		18	18	0	0
AACVG (Rieumes)	100		18	18	0	0
AAPPMA (Rieumes)	100		18	18	0	0
Assoc Sportive Collège Lherm	250		18	18	0	0
Don du sang	50		18	18	0	0
Muret Alzheimer	50		18	18	0	0
Société des Etudes du Comminges	80	<i>M. JC. Sanchez</i>	17	17	0	0
Coopérative scolaire Maternelle	700		18	18	0	0
Voyage Maternelle	300		18	18	0	0
Coopérative scolaire Elémentaire	1000		18	18	0	0
Voyage Elémentaire	1000		18	18	0	0
<i>Divers sur délibération spécifique</i>	<i>2000</i>		18	18	0	0
SOUS TOTAL	32 380 €					

M. le Maire ne souligne que le comité des fêtes dispose de l'enveloppe la plus importante en 2019. Cela est justifié par l'organisation de la fête locale qui engendre des coûts importants et croissants d'année en année liée aux performances des animations organisées.

Mme Béatrice CIEUTAT demande quels ont été les critères retenus pour le calcul des subventions ? En effet, n'ayant pas d'écrits suite à la tenue de la commission, elle estime qu'il y a un manque de transparence dans l'attribution définitive des subventions.

M le Maire répond que plusieurs critères comparatifs dans un souci d'équité de traitement sont pris en compte comme le nombre d'adhérents. Il souligne que les critères ne sont pas définitifs et que sont nécessairement valorisées les activités d'intérêt général. Il rappelle que cela est propre à une politique municipale.

M. André BAQUIE confirme ces propos et indique que d'une part, fixer des critères d'attribution reviendrait à créer un droit acquis aux subventions pour les associations à hauteur d'un certain montant, et d'autre part, que ces attributions relèvent uniquement de choix politiques. Il est cependant favorable à plus de transparence dans le processus d'attribution.

Mme Sylvaine GENDRON indique qu'il convient de même de tenir compte de la qualité des membres des associations, s'il s'agit de volontaires bénévoles ou de salariés.

Concernant l'association de l'Harmonie de Rieumes, **M Jean-Pierre DELHOM** demande en quelle mesure leurs tarifs seront fixes si la rémunération se fera désormais sous forme facture après prestation rendue ?

M le Maire lui répond qu'il s'est entendu au préalable avec le Président de l'association pour ne pas subir de hausse des coûts de prestation.

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Budget Principal : Vote des taux d'imposition communaux 2019

Pour l'année 2019, au vu du pacte fiscal et financier approuvé avec la Communauté de communes Cœur de Garonne, il est proposé de maintenir les taux d'imposition retenus au titre de l'année 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation : 12.59 % ;
- Taxe foncier bâti : 14.37 % ;
- Taxe foncier non bâti : 59.15 %.

M. le Maire expose que la loi de finances pour l'année 2019 a conditionné une hausse des bases nationales à hauteur de 2,2%, ce qui représente un point de pourcentage de plus que la hausse annuelle habituelle. Cela a été fixé dans l'optique de compenser le gel de la taxe d'habitation en 2020. En effet, concernant la taxe d'habitation, M. le Maire précise que l'ATD31 a estimée dans sa prospective financière annuelle un gel de l'impôt à 376k €/an pour Bérat. Ne bénéficiant plus de l'effet base et de la dynamique des nouvelles arrivées sur la commune, cela représente des pertes à moyen et long terme pour la Commune.

M. Jean-Pierre DELHOM affirme que les bases de Rieumes sont supérieures qu'à Bérat.

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. le Maire présente le budget primitif 2019 de la commune proposé pour les sections de fonctionnement et d'investissements.

Il présente en premier lieu les dépenses d'équipement souhaitées au titre de l'année 2019. Les deux nouveaux projets structurants pour le budget et nouveaux en termes de financement sont d'une part, l'opération Hôtel Derrac et d'autre part, la création d'un cabinet dentaire à la place de l'actuelle maison Espès. Ces deux projets ont la particularité de s'autofinancer puisqu'ils sont génératifs de revenus une fois les locaux loués. Le montage financier proposé permet de bénéficier d'un « effet levier » finançant l'opération d'elle-même puisqu'un emprunt sera effectué et que les revenus attendus seront en principe légèrement supérieurs aux intérêts du capital.

Mme Béatrice CIEUTAT demande si la Commune a connaissance de l'identité du second praticien qui serait en capacité d'investir le nouveau local à l'issue de ce projet ?

M. le Maire répond qu'après discussion avec la praticienne actuellement en activité sur la commune, aucune certitude n'existe sur le futur second praticien. Cependant, il ne fait pas de doute qu'un praticien sera volontaire pour venir s'installer dans les nouveaux locaux.

Mme Béatrice CIEUTAT souligne qu'en effet, il y a trois dentistes à Labastidette.

M. le Maire fait état de l'ensemble des autres dépenses d'équipement proposées en 2019 telles que l'agrandissement de la salle des fêtes pour 324 000 €, les reports de crédits ouverts pour la maîtrise d'œuvre du projet médiathèque, l'aménagement urbain route de Lavernose pour 256 000€ et les ralentisseurs route de Toulouse estimés à 35 000€, les toilettes publiques autonettoyantes pour 32 000€. Concernant le matériel des services techniques, il convient d'acheter une tondeuse pour 12 000€ TTC car il y a eu des vols répétés en début d'année. L'assurance communale couvrira une partie des dépenses pour l'achat de l'outillage volé. Concernant la rénovation de l'église, la tranche ferme et la première tranche conditionnelle ont été engagées en 2018. Il est proposé d'inscrire au budget 2019 l'affermissement de la dernière tranche conditionnelle correspondant à la réfection du clocher afin de finaliser la restauration extérieure de l'édifice.

M. le Maire compare ensuite les budgets votés et réalisés sur les 2 derniers mandats et constate que pour plus de six millions d'euros dépensés en investissement de 2008 à 2013, seulement deux millions ont été investis de 2014 à 2018. Il explique que le budget proposé cette année porterait à 4 millions d'euros les dépenses du mandat. Il s'agira cependant du deuxième budget le plus important des dix dernières années, après les crédits nécessaires à la création de l'école élémentaire votés en 2010.

M. le Maire analyse ensuite la dette communale. Les annuités sont en baisse car d'anciens emprunts arrivent à échéance sur les trois prochaines années. Il indique que la capacité de désendettement de la commune se rapprochera du seuil des dix années en 2021 pour financer toutes les opérations projetées y compris le local des services techniques et la future médiathèque. Pour l'heure, les services financiers et comptables de la commune proposent une gestion optimisée de la dette et de recourir en 2019 à une ligne de trésorerie qui se transformera en emprunt en 2020 concernant les restes à charge. Cette année, l'emprunt représente 11% du financement des investissements, 24% résultent des subventions attendues et 12% de récupération de TVA l'année n+1.

Les ressources financières attendues sont multiples. Outre le programme de subvention important au regard du nombre de projet présentés, une cession immobilière au lieu-dit La Clotte est prévue en 2019 et le local du 3000 route de Toulouse, aujourd'hui en location, sera vendu à l'entreprise actuelle en 2020. La fiscalité locale et les produits des services couvrent la section d'investissement qui s'équilibre à hauteur de 2 385 874,00 €. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 2 433 342,00€.

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Création d'un service et opération « Cabinet dentaire » dans le Budget Général

M. le Maire indique qu'afin de répondre aux règles comptables en matière d'enregistrement d'opérations soumises au régime de TVA des entreprises et de fait, identifier ces écritures dans le budget général de la commune, il est nécessaire de créer d'une part un nouveau service et d'autre part une opération d'investissement. Il propose enfin au Conseil municipal de fixer définitivement le nom du service : « Cabinet dentaire » et de soumettre l'ensemble des opérations correspondantes au régime de TVA.

Oùï les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour le financement du plan d'acquisition trisannuel de vidéoprojecteurs pour les écoles maternelle « La clé des champs » et élémentaire « FORE » de Bérat

M. le Maire indique qu'au vu de l'apport pédagogique et des performances concluantes en termes d'apprentissage qu'ont procuré les vidéoprojecteurs acquis pour l'école élémentaire en 2017 et 2018, il convient désormais de structurer un plan trisannuel d'équipement des écoles, maternelle et élémentaire, de Bérat. Afin de financer cette installation en réseau, une subvention le plus haut possible sera sollicitée sur trois années consécutives auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Oùï les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour l'acquisition de tapis multisports pour l'école élémentaire « FORE » de Bérat

M. le Maire expose qu'après l'acquisition de tatamis nécessaires à la pratique du judo, tant par les enfants que par les associations locales, il convient d'équiper le dojo de l'annexe élémentaire de Bérat de protections murales afin de garantir un exercice sécurisé.

De plus, la Municipalité souhaite permettre à l'équipe pédagogique de l'école élémentaire de pouvoir effectuer le programme de sports collectifs dans la grande salle de l'annexe élémentaire. Pour cela, il convient d'acquérir de nouveaux tapis ergonomiques, légers et facilement manipulables par les enfants et de solliciter une subvention correspondant auprès de la Direction pour le Développement Equilibré du Territoire (DDET). L'ensemble des acquisitions se porte à hauteur de 2 508,50€ HT.

Oùï les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour l'acquisition d'un grillage de sécurité anti intrusions pour l'école élémentaire « FORE » de Bérat

M. le Maire indique que suite à la sécurisation des accès de l'école élémentaire, le quai de chargement des denrées alimentaires reste le dernier accès favorable aux intrusions en période scolaire et non scolaire.

Il est convenu d'installer un portail et de clôturer le reste. Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Département de la Haute-Garonne pour l'achat et la pose du matériel qui sera réalisé en régie par les services techniques communaux pour un montant estimatif de 2000 €.

Oùï les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour la construction de toilettes autonettoyantes

M. le Maire indique qu'au regard de la fréquentation croissante de la place Edmond Lassalle (commerces, passants, parc enfants etc.), il est proposé d'installer des toilettes publiques autonettoyantes afin de garantir l'accès à des sanitaires publics. Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Département de la Haute-Garonne pour l'achat de ce matériel, ainsi que les travaux d'installation et de raccordement pour un montant de 32 000 € TTC.

Oùï les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour l'acquisition d'une tondeuse frontale avec ramassage pour les services techniques de Bérat

M. le Maire expose qu'afin de renouveler l'outillage motorisé utilisé pour l'entretien des espaces verts par les services techniques, il est proposé de déposer une demande de subvention auprès du Département pour l'acquisition d'une tondeuse frontale avec ramassage présentant un coût de 9 500€ HT.

Oùï les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne (contrat territoire 2019) pour les travaux d'extension de la salle des fêtes de Bérat

Suite à l'ouverture des crédits au budget primitif 2019, il sera proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention pour les travaux d'extension de la salle des fêtes de Bérat auprès du Conseil départemental dans le cadre du programme du « contrat de territoire » 2019.

M. le Maire rappelle l'objet et le périmètre des travaux d'agrandissement projetés.

M. Joseph REYNAUD expose que les travaux devraient, selon lui, être effectués à l'arrière de la salle et non à l'avant.

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	17
	Contre :	Joseph RAYNAUD
	Abstention :	0

Finances – Affermissement de la tranche conditionnelle 2 du marché public de travaux de restauration de l'église Saint-Pierre de Bérat – 3^{ème} phase

Suite à l'ouverture des crédits au budget primitif 2019, **M. le Maire** propose au Conseil municipal d'affermir la tranche conditionnelle 2 du marché public de travaux de restauration de l'église Saint Pierre de Bérat – 3ème phase relative aux « *renforts de maçonnerie de pierres de taille, enduit, abats son, clocher* » pour un montant prévisionnel définitif de 176 535,50 € HT.

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Admission en non-valeur : Budget Principal de la Commune

Par notification du 18 octobre 2018, la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Garonne a validé les mesures de rétablissement personnel entraînant effacement des dettes. En conséquence, il sera proposé au Conseil municipal de prendre acte de l'admission en non-valeur des créances éteintes pour la Commune de Bérat correspondant à un montant de 62.50 € (instruction codificatrice 11-022-MO du 16/12/2011 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux).

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Admission en non-valeur : Budget Principal de la Commune

Par notification du 31/01/2019, la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Garonne a validé les mesures de rétablissement personnel entraînant effacement des dettes. En conséquence, il sera proposé au Conseil municipal de prendre acte de l'admission en non-valeur des créances éteintes pour la Commune de Bérat correspondant à un montant de 4 498.56 € (instruction codificatrice 11-022-MO du 16/12/2011 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux).

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Budget annexe du service assainissement : Compte Administratif 2018

M. le Maire rappelle que le compte administratif constate les écritures de l'ordonnateur (la Commune). Il passe en revue l'ensemble des dépenses et recettes constatées sur l'année 2018 concernant le budget annexe de l'assainissement collectif. Il précise que le résultat global de clôture est positif, tant dans la section de fonctionnement que d'investissement, à hauteur de 536 712,64 €.

M. le Maire sort de la salle pour le vote du compte administratif de la Commune.

M. Roland ESTRADÉ, 1^{er} adjoint, constate que le document n'appelle pas de remarques supplémentaires et le soumet au vote du Conseil municipal.

VOTE	Pour :	16
	Contre :	0
	Abstention :	Paul-Marie BLANC

Finances – Budget annexe du service assainissement : Compte de Gestion 2018

Le Compte de Gestion constate les écritures passées par le comptable (Trésorier) de la commune sur l'année 2018.

M le Maire présente au Conseil municipal le compte de gestion 2018 relatif à l'assainissement collectif de la Commune de Bérat et précise que son résultat est identique au Compte administratif.

Oùï les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Budget annexe du service assainissement : Affectation du résultat 2018

Suite à l'adoption du compte administratif relatif au budget annexe assainissement 2018, **M. le Maire** propose de reporter le résultat de fonctionnement en fonctionnement et le résultat d'investissement en investissement.

Oùï les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Tarif 2019 de la redevance pour l'assainissement collectif

M. le Maire propose au Conseil municipal de reconduire les tarifs de 2018 pour la redevance de l'assainissement collectif. Il rappelle à l'Assemblée que ces tarifs sont les plus bas du territoire intercommunal et qu'ils n'ont pas été revus à la hausse depuis 2015. A l'heure, il n'est toujours pas acté que la compétence sera transférée à la Communauté de communes en 2020.

Oùï les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Vote du Budget Primitif du service assainissement 2019

M. le Maire présente le budget annexe assainissement 2019 de la commune et, en l'absence de remarque sur les équilibres financiers proposés, il le soumet au vote du Conseil.

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour le financement de la mise à jour du schéma directeur eaux usées de Bérat

M. le Maire indique que le laboratoire départemental d'auto surveillance a remarqué l'état érodé des berges des lagunes de la station d'épuration Bérat. Il convient de prévoir un programme pluriannuel de réfection de ces installations. De plus, il convient de diagnostiquer l'état général du réseau d'assainissement collectif et la conservation de son efficacité. Afin de bénéficier de subventions pour ces travaux, il convient au préalable de mettre à jour le Schéma Directeur Eaux usées de Bérat en 2019 et de demander une subvention pour la réalisation de cette étude à l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour le financement de la mise à jour du schéma directeur eaux usées de Bérat

M. le Maire indique que de la même façon, il convient de mettre à jour le Schéma Directeur Eaux usées de Bérat en 2019 et de demander une subvention pour la réalisation de cette étude à l'Agence de l'eau Adour-Garonne afin de bénéficier de subventions pour les travaux susvisés au point précédent.

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	18
	Contre :	0
	Abstention :	0

Commune – Délibération en faveur de la promotion de l'occitan sur France 3

M. le Maire informe que dans le contexte actuel de la réforme de l'audiovisuelle mise en place par le Ministère de l'éducation nationale, le Conseil départemental a voulu marquer son soutien à l'initiative portée par le collectif occitan et à la présence quotidienne de l'occitan sur les ondes de France 3 Occitanie. Il est indiqué que la réforme aurait pour conséquence, si elle n'est pas amendée, de dissuader les élèves de continuer ou entreprendre des études d'occitan au lycée.

Afin d'assurer la pérennité de la langue et de la culture occitanes aujourd'hui menacées de disparition, il est proposé aux collectivités publiques et médias de services publics de participer à la valorisation de ce patrimoine millénaire.

Où les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

VOTE	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention :	Jean-Christophe SANCHEZ

Décisions Municipales

M. le Maire explique le sens des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

- 19-001 : Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'Hôtel Derrac

M. Sébastien RUDELLE demande des précisions sur les critères de sélection de l'architecte pour le projet.

M. le Maire lui indique qu'il a été pris en compte la visite des locaux et qu'une note d'intention a été demandée afin de connaître l'ambiance projetée du projet qui sera présenté. L'architecte retenu propose une rémunération forfaitaire tout à fait convenable et dispose de très bonnes références architecturales.

Questions diverses

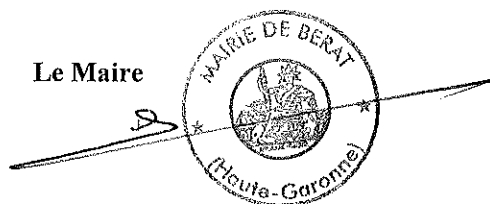
M. Le Maire lève la séance à 23h15.

M Sébastien RUDELLE souligne qu'un module du skate parc est défectueux. Il indique qu'une plaque se soulève et représente un danger pour les enfants.

M Alain LARGE répond qu'il y sera donné suite dans les meilleurs délais.

M le Maire indique enfin qu'un marronnier sera abattu prochainement car il représente un danger selon une étude de l'ONF.

Le Maire



Paul-Marie BLANC

Le Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Christophe Sanchez'.

Jean-Christophe SANCHEZ